

que le nombre de bénéficiaires de pension s'accumulant continuellement, un jour viendra où le Gouvernement ne pourra pas suffire à la demande.

Mais, vu l'avancement incroyable qui a été réalisé dans ce domaine, grâce au corps médical et à ceux qui, en dehors du corps médical, comprennent la nécessité de la médecine préventive, de jour en jour, d'année en année, les invalides deviendront de moins en moins nombreux, parce qu'on aura prévenu les dangers consécutifs à certaines maladies, grâce aux découvertes des hommes de science qui se vouent à la recherche de nouveaux remèdes.

A mon avis, le coût affecté à cette protection ne serait pas aussi considérable qu'on ose le croire dans le moment et diminuerait d'ailleurs constamment. Je demande au ministre de la Santé nationale et au Gouvernement de ne pas craindre que ce montant soit trop considérable. La Chambre devrait adopter la proposition de résolution de l'honorable député de Terrebonne et le Gouvernement devrait présenter à la Chambre un projet de loi qui nous permettrait, à la suite du rapport de la compilation qu'on est à faire dans le moment sur la question des invalides, de jeter un œil de commisération sur nos invalides et de leur tendre une main secourable afin de leur donner ce qui est nécessaire pour leur faire voir, enfin, la vie en rose.

Je ne veux pas retarder l'adoption de cette motion. Je voulais seulement prendre la parole à titre de médecin, sachant que les médecins sont en état de voir jusque dans les appartements les plus sombres et les plus cachés à la vue du public, ou sont en mesure de constater jusqu'à quel point les invalides comptent sur semblable geste de la part de la Chambre des communes et du gouvernement fédéral.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux honorables députés qui ont appuyé la motion de l'honorable représentant de Terrebonne (M. Bertrand).

Je suis certain que si cette motion était mise aux voix elle serait adoptée à l'unanimité.

Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas autant de soucis pour les infirmes et les malades que nous en avons pour les aveugles et ceux qui bénéficient actuellement de pensions de vieillesse. Il en est de même de nos anciens combattants qui nous sont revenus blessés ou infirmes et qui retirent une allocation, même s'ils peuvent encore gagner leur vie. Par conséquent, nos infirmes et nos malades méritent qu'on s'occupe d'eux tout autant que des aveugles, des vieillards et des anciens combattants.

[M. Gauthier (Portneuf).]

Cette résolution a été inscrite au *Feuilleton* de la Chambre depuis quelques années déjà. Il est temps que nous posions un geste de charité chrétienne en même temps qu'un acte de justice envers les nôtres en venant à l'aide de ces infortunés, sans compter qu'il sera à l'honneur du parti libéral auquel il me fait plaisir d'appartenir. Les citoyens de ma circonscription seraient heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral a adopté une loi pour secourir nos déshérités de la vie, nos infirmes et nos malades.

(Traduction)

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne m'excuserai pas des quelques remarques que je vais formuler au sujet du projet de résolution. Cette question a déjà été évoquée ici, et il est temps que nous la tranchions. A mon avis, il faudrait préciser ce qu'on entend par "incurable". Ce n'est pas en décidant tout bonnement de payer une pension qu'on résoudra le problème. A mon avis, bien des gens réputés "incurables" auraient pu connaître une existence normale et utile si seulement on avait, dès leur jeune âge, cherché à guérir leurs infirmités. Or les parents n'y ont pas vu pour la simple raison qu'ils ne pouvaient payer pour les soins médicaux requis.

A mon avis, la question des soins à donner à ce que nous appelons les "incurables" se rattache à celle du programme national de santé publique, qui permettrait de procurer à ceux qui en ont besoin tous les services de traitement imaginables. En attendant, il sera de plus en plus question des invalidités du genre de celles dont nous parlons actuellement.

Je regrette que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) ne soit pas à son siège. Il y a au Canada des milliers de pères de famille qui reçoivent des pensions ou allocations d'anciens combattants. Bien que l'ex-militaire lui-même puisse se faire soigner par le médecin ou à l'hôpital, dans la plupart des cas ni sa femme ni ses enfants n'ont le même avantage de pouvoir obtenir sans frais des soins médicaux. Bien des gens dans ce cas sont venus me demander si nous ne pourrions pas faire quelque chose en vue d'assurer des soins médicaux à leurs épouses et à leurs familles. Dans les familles des anciens combattants, pour des raisons d'ordre économique, il y aura des milliers de cas comme ceux que nous étudions, à moins que nous ne trouvions les moyens de leur procurer des soins médicaux.

Un autre cas qui pourrait se ranger dans cette catégorie est celui de la mère qui a élevé une famille, dont les enfants sont mariés